#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

| Trombie de co | <br> |
|---------------|------|
| • en exercice | 11   |
| • présents    | 10   |
| • votants     | 11   |
| • absents     | 0    |
| • exclus      | 0    |

De la commune BARBAZAN

Séance du 14 avril 2022

à 18 heures 00

# Date de convocation :

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Compte 6574.

103

100

-

15

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

2 1 AVR. 2022

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony. Absent avec procuration: BALLARIN Jacques procuration à MAURETTE Bernard

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose que le compte 6574 dans lequel figure la coopérative scolaire pour un montant de 3 630.00€ doit être détaillé comme suit :

Coopérative scolaire de Barbazan :

1100.00€

Coopérative scolaire de Labroquère :

1210.00€

Coopérative scolaire de Saint-Bertrand :

1320.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les conditions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens le 14 avril 2022.

Fait à Barbazan, le 19 avril 2022

Le Maire.